

RCS : TOULON Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00534 Numéro SIREN : 828 111 385 Nom ou dénomination : 3BOURDIM
--

Ce dépôt a été enregistré le 27/01/2023 sous le numéro de dépôt B2023/000318

3BOURDIM

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.500 euros

Siège social : Les Mas San Giorgio – Lot 12

83660 CARNOULES

R.C.S. TOULON 828 111 385

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 08 OCTOBRE 2020

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

L'an deux mille vingt et le huit octobre à 16 heures,

Au siège social,

Les associés de la Société par actions simplifiée 3BOURDIM, au capital de 1.500 euros divisé en 150 actions de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation du Président.

Sont présents :

- Monsieur Nabil BOURDIM, Propriétaire de	50 actions,
- Monsieur Taoufik BOURDIM, Propriétaire de	50 actions,
- Monsieur Farid BOURDIM, Propriétaire de	50 actions,
Soit la totalité des actions représentant le capital social :	150 actions

Tous les associés étant présents, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Nabil BOURDIM préside la réunion en sa qualité de président associé.

La Société, ne remplissant pas les conditions légales et réglementaires, n'a pas désigné de Commissaire aux Comptes.

Le Président met à la disposition des associés :

– un exemplaire des statuts de la Société ;

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société arrêté au 31 décembre 2019 ;
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) ;
- le rapport de gestion du Président ;
- le rapport du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux dispositions des statuts et déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président ;
- Rapport du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Approbation desdites conventions ainsi que des comptes et opérations de l'exercice ;
- Quitus au Président ;

B.N

B.F

B.T

- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Pouvoirs en vue des formalités

Puis, il donne lecture du rapport de gestion du Président.

Lecture est ensuite donnée du rapport du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 194 euros

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée prend acte que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'Assemblée Générale donne en conséquence au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice, s'élevant 194 euros en totalité au compte « Report à Nouveau ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale constate qu'aux termes du Président, celui-ci n'a été avisé d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

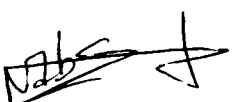
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 17 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé, après lecture, par le Président et les associés présents.

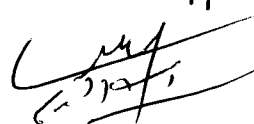
Nabil BOURDIM
Président associé

Taoufik BOURDIM
Associé

Farid BOURDIM
Associé

B-N
Vu et approuvé


B.T
« Vu et approuvé »


B.F
« Vu et approuvé »


Société 3BOURDIM SAS

LES MAS SAN GIORGIO
83660 CARNOULES

ANNEXE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

CANEXPERT MEDITERRANEE

74 COURS LAFAYETTE

83000 TOULON

04.94.28.88.62

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des provisions

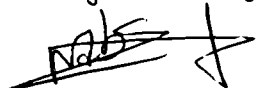
Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

↑ copie certifiée conforme ↑


ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Charges à payer

↑ certifiée sincère et véritable 17

B-N

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2020

Formulaire simplifié (art. 2033 A du Code de Commerce)

Désignation de l'entreprise		Société 3BOURDIM SAS		Néant ☐		
Adresse de l'entreprise		83660 CARNOULES				
Numéro SIRET *		82811138500013				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12		
				Exercice N clos le 131122019		
				Exercice N-1 clos le 131122018		
				Net 3		
				Net 4		
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *		028	030	3 073	
	Immobilisations financières * (1)		040	042		
	Total I (5)		044	048	3 073	
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements en cours de production *		050	052	
		Marchandises *		060	062	
		Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
		Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	13 249
			Autres * (3)	072	074	5 312
Valeurs mobilières de placement			080	082		
Disponibilités			084	086	18 538	
Charges constatées d'avance *			092	094		
Total II			096	098	13 249	
Total général (I+II)			110	112	16 322	
PASSIF				Exercice N NET 1		
				Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	1 500	1 500	
	Ecart de réévaluation		124			
	Réserve légale		126			
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	132			
	Report à nouveau		134	22 197	(9 628)	
	Résultat de l'exercice		136	194	31 825	
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142	23 891	23 697	
	Provisions pour risques et charges		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	1 826	10 697	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	172	3 935	14 263	
	Produits constatés d'avance		174			
	Total III		176	5 761	24 960	
	Total général (I + II + III)		180	29 652	48 657	
	RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
		(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	5 000
		(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2020

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31/12/2019										Exercice N-1 clos le 31/12/2018									
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *																				
	Production vendue																				
	Production stockée *																				
	Production immobilisée *																				
	Subventions d'exploitation reçues																				
	Autres produits																				
	Total des produits d'exploitation hors T V A (I)																				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)																				
	Variation de stock (marchandises) *																				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)																				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *																				
	Autres charges externes *																				
	Impôts, taxes et versements assimilés																				
	Rémunérations du personnel *																				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)																				
	Dotations aux amortissements *																				
	Dotations aux provisions																				
	Autres charges																				
	Total des charges d'exploitation (II)																				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)																					
Produits financiers (III)																					
Produits exceptionnels (IV)																					
Charges financières (V)																					
Charges exceptionnelles (VI)																					
Impôts sur les bénéfices * (VII)																					
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I-III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)																					
B - RÉSULTAT FISCAL																					
Régularisations	Rémunérations et avantages personnes non déductibles *																				
	Amortissements excédentaires (art 39-4 C G I.) et autres amortissements non déductibles																				
	Provisions non déductibles *																				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033 not)																				
	Divers * dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés																				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option																				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																				
	Déductions																				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS																					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)																					
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :																					
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS																					

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

31/12/2019

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I													Néant ☐			
IMMOBILISATIONS																
ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Révaluation légale *
																Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial	400		402		404		406							
		Autres	410		412		414		416							
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426								
	Constructions	430		432		434		436								
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	1 000	442		444		446	1 000		1 000					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456								
	Matériel de transport	460	2 000	462	5 000	464		466	7 000		7 000					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476								
Immobilisations financières		480		482		484		486								
TOTAL		490	3 000	492	5 000	494		496	8 000		8 000					
II AMORTISSEMENTS																
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Immobilisations incorporelles								500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516								
	Constructions	520		522		524		526								
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	554	532	334	534		536	888							
	Installations générales, agencements divers	540		542		544		546								
	Matériel de transport	550	753	552	1 432	554		556	2 185							
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566								
TOTAL								570	1 307	572	1 766	574		576	3 073	
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES								(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des Immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5										
		6	7	8	9	10										
Immo-	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values											
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme										
					⑤	19 % ⑥	16 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧								
1																
2																
3																
4																
5																
6																
7																
8																
9																
10																
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589								
Plus-values taxables à 19 % (I)		579		Régularisations	590	583	594	595								
TOTAL					596	585	597	599								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

B-N

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Sequies
A des du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : Société 3BOURDIM SASNéant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652	13 249	654		656	13 249
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682	13 249	684		686	13 249

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst techniques matériel et outillage	730		735	
Inst générales agenc. am divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033-D datant du 1 ^{er} de l'exercice précédent)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant de la cotisation facultative Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	1 103
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	9 320
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

31/12/2019

[illegible]

Dossier N° 3BOURD en Euros

B-N

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E-SD 2020

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

5

Désignation de l'entreprise : Société 3BOURDIM SAS		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2019		et clos le : 31/12/2019	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel *		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		186	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128			
* Des explications concernant ces cases sont données dans le n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2013-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs			

Ligne CVAE

B-N
⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2020

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.I.F.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
2

(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET 8 2 8 1 1 1 3 8 5 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société 3BOURDIM SAS

ADRESSE (voie) LES MAS SAN GIORGIO

CODE POSTAL 83660 VILLE CARNOULES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	150

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BOURDIM Prénom(s) TAOUFIK

Nom marital % de détention 33.33 Nb de parts ou actions 50

Naissance Date 060581 N° Département Commune ASSILA Pays MA

Adresse N° 44 Voie RUE DE LA GARE

Code postal 83390 Commune CUERS Pays France

Titre (2) M Nom patronymique BOURDIM Prénom(s) FARID

Nom marital % de détention 33.33 Nb de parts ou actions 50

Naissance Date 060581 N° Département Commune EL AOUN Pays MA

Adresse N° Voie HLM LES ROUVES BAT A

Code postal 83660 Commune CARNOULES Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

B-N
6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2020

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.T.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET 8 2 8 1 1 1 3 8 5 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société 3BOURDIM SAS

ADRESSE (voie) LES MAS SAN GIORGIO

CODE POSTAL 83660

VILLE CARNOULES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	150

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BOURDIM Prénom(s) NABIL

Nom marital % de détention 33.33 Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date 130488 N° Département Commune EL AIOUN Pays MA

Adresse : N° Voie LES MAS SAN GIORGIO

Code postal 83660 Commune CARNOULES Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

C2-001 (01/04/00)